

222C0361
FR0011981968-FS0093

14 février 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2022, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 7 février 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations¹, 12 477 820 actions WORLDLINE représentant 16 309 564 droits de vote, soit 4,45% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations ¹	12 477 820	4,45	16 309 564	5,07
Total EPIC Bpifrance	12 477 820	4,45	16 309 564	5,07

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a franchi individuellement en hausse le même seuil.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 280 484 817 actions représentant 321 784 322 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 3 831 744 droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.